



L'info Relais

Janvier—Février 2017



Edito



Journal du Relais Familiales
Assistantes Maternelles

Relais Familiales
Assistantes Maternelles
de la CCPR et de la CSH

17 rue de Lattre de Tassigny
25210 LE RUSSEY
☎ 03 81 43 89 51
✉ relais.ccpr.csh@famillesrurales.org

Bienvenue 2017 !

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons par l'intermédiaire de ce journal pour partager avec vous des idées, des informations, des événements qui nous tiennent à cœur.

"Partager" quelle belle notion à cultiver pour cette nouvelle année !



Aussi, nous vous invitons à nous retrouver lors des différentes activités du Relais pour vivre avec vos enfants des moments de jeu lors des animations, partager vos expériences avec d'autres professionnels lors des formations, mais aussi vos idées, vos projets, vos émotions...

C'est pour quoi pour faire suite à l'article sur la communication bienveillante du précédent journal, nous avons fait le choix de partager avec vous quelques actes bienveillants qui, nous espérons, pourront vous aider à trouver des solutions pour accompagner vos enfants dans le respect et la douceur.

En attendant de vous retrouver sur l'une ou l'autre activité du Relais, nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur et de réussite pour vos projets que ce soit au sein de votre famille ou professionnels.

Les animatrices des relais familles Rurales

Permanences

Mardi

15h -17h téléphone + visite Russey

Mercredi

9h - 11h téléphone + visite Russey

Jedi

14h -16h téléphone + visite St-Hip

Vendredi

13h -15h téléphone + visite Russey

Sur RDV

Mardi

17h - 19h (Maison des Services Le Russey)

Jedi

16h -17h (3 rue du clos Pascal St Hippolyte)

Comptines

Qui fera la bonne galette ?

La galette qui la mangera ?

Ce sera toi, ce sera moi,

Ce sera celle que tu choisiras

1, 2, 3, 4, 5, 6

Et voilà le roi et la reine

Et voilà la reine et le roi.

En janvier

Commence la nouvelle année.

Je dépose un baiser

Sur le bout de ton nez

Et te souhaite :

Bonne année

Une nouvelle fois

Je tire les rois

1, 2, 3 ce sera moi !

Bonne Année

Il neige dehors

Moi, je sors !

Le vent souffle

Je m'emmitoufle

Un flocon se pose sur mon nez

Ca chatouille

Atchoum, Atchoum



Dans ce numéro :



Edito et comptines	1
Les actes bienveillants	2
Les animations du Relais	3
Agenda du Relais	4
Charte d'accueil des temps collectifs	5
Pour le plaisir !	6



Les actes bienveillants



Je me sens mal lorsque vous portez un jugement négatif sur moi ou mes parents en ma présence.

J'aime accompagner les grands à l'école, même si ma sieste est décalée.

Ne me confisquez pas mon doudou lorsque j'en ai besoin.

J'ai besoin de limites et je comprends mieux quand on m'explique que lorsqu'on me punit.

J'existe à travers le regard de l'adulte, mettez vous à ma hauteur et regardez moi lorsque vous me parlez.

Il m'arrive de ne pas aimer ce qui est proposé lors des repas, j'ai le droit d'avoir mes propres goûts.

L'adaptation est importante pour moi, nous devons prendre le temps de faire connaissance.

J'ai besoin de la présence physique et rassurante de l'adulte tout au long de la journée pour évoluer sereinement.

Devant un écran, je ne peux pas expérimenter, bouger, jouer, rêver alors que j'en ai besoin.

Faire les courses n'est pas mon activité favorite.

Je découvre le monde avec mes mains et ma bouche, j'ai besoin d'évoluer dans un environnement propre et sécurisé.

Si je pleure, c'est que je ressens réellement une émotion et j'ai donc besoin de la présence rassurante de l'adulte.

J'aime sortir et découvrir d'autres lieux et rencontrer d'autres personnes au parc, lors des animations du Relais, de la ludothèque, à la bibliothèque....

Ma chambre et mon lit ne sont pas des lieux de punition ils doivent rester un endroit doux dans les quels je me repose paisiblement.



Agenda du relais

Les animations sont ouvertes gratuitement aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (assistant maternel, parent, garde à domicile...), afin de créer des liens, jouer et découvrir des activités.

Pensez à prendre des chaussons pour les animations, pour les enfants et les adultes.

		Communauté de Communes du Plateau du Russey			
		LES FONTENELLES (Salle du club)	LA CHENALOTTE (Grande salle des fêtes)	LE RUSSEY (Salle multimédia Maison des services)	PLAINBOIS DU MIROIR (Mairie)
J A N V I E R	3 Janvier	9h30 - 11h30			
	10 Janvier		9h30 - 11h30 		
	17 Janvier			9h30 - 11h30	
	24 Janvier				9h30-11h30
F E V R I E R	7 Février	9h30-11h30			
	14 Février		9h30 - 11h30		
	21 Février			9h30 - 11h30	
	28 Février				 CARNAVAL AU RUSSEY

Animations avec la Ludothèque P'tidou

Mardi 10 Janvier 2017 de 9h30 à 11h30,

retrouvez la Ludothèque P'tidou lors du temps d'animation à la salle des fêtes de la Chenalotte.

Tout un espace de jeux sur le thème du « chantier » vous attendra.



Venez nombreux !

Création de Cartes de Voeux



Retrouvez-moi lors des animations du mois de janvier pour la réalisation de magnifiques cartes de vœux .

Bonne année



Elodie



Enfilez votre plus beau déguisement et venez nous retrouver

Mardi 28 février 2017 pour fêter Carnaval avec le Multi-accueil « Les p'tites Crapouilles ».

Au programme : Espace de jeu de la ludothèque et défilé.

Rendez-vous dans la salle multimédia de la Maison des Services du Russey vers 9h30.

Pour plus d'information, contactez le relais.

⇒ **Assistantes maternelles**, si vous êtes intéressées par une rencontre autour de la création de masques de carnaval, merci de vous faire connaître auprès du relais.

Formation

En tant qu'assistant maternel, vous pouvez développer vos compétences à travers la formation professionnelle pour évoluer dans votre métier et mieux répondre aux besoins des enfants que vous gardez.



Dès la première heure travaillée, vous pouvez bénéficier de 48 heures de formation prises en charge dans le cadre du plan de formation.

La rémunération de l'assistant maternel est maintenue durant sa formation : maintien du salaire par l'employeur (si formation sur le temps d'accueil) ou versement d'une allocation de formation égale à 3.46€ au 1er janvier 2016 (si formation hors temps d'accueil). Les frais de vie (déplacement et repas) sont également pris en charge.

Formations proposées par les différents relais du secteur :

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres : 11 Mars et 1er Avril avec le relais de Maiche

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres : 2 Mai et 17 Juin avec le relais de Valdahon

Contes et histoires à raconter : 11 et 18 Mars avec le relais de Morteau

S'occuper d'un enfant en situation de handicap : 10, 17 et 24 Juin avec le relais de Morteau

Apprentissage de la langues des signes : dates à définir sur 5 samedis avec le relais du Russey

Si vous êtes intéressées pour participer à l'une de ses formations, n'hésitez pas à contacter le relais concerné :

Le Russey : 03.81.43.89.51

Maiche : 03.81.64.08.90

Morteau : 03.81.67.61.05

Valdahon : 03.81.26.00.92

Pour plus d'informations consulter le site www.iperia.fr



Baby-gym

Pour les personnes inscrites à la Baby-gym, voici un petit rappel des dates :



les lundis 9 Janvier, 6 Février,

6 mars et 3 Avril 2017

De 10h00 à 11h00

Les séances se dérouleront à la salle de judo du Russey.

Prévoir des vêtements confortables

COLORIAGE



Passages de la Ludothèque P'tidou au Russey



Les enfants peuvent venir jouer à la Ludothèque, recevoir des explications sur les règles par Emmanuelle, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !



Lieu : Annexe de la salle des fêtes Le Russey

Jeudi 12 Janvier 2017 → 9h30-11h30 / 16h00-18h00

Jeudi 26 Janvier 2017 → 16h00-18h00

Jeudi 9 Février 2017 → 9h30-11h30 / 16h00-18h00

Le Relais propose des temps collectifs et d'animation où les enfants, accompagnés de leur parent ou assistant maternel peuvent venir partager des activités d'éveil. Spécialement organisés pour eux ils sont des lieux conviviaux, pour des moments de relations privilégiées entre enfants et adultes.

Pour qui ?

Les temps d'animation sont ouverts gratuitement aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, assistant maternel, garde à domicile)
Durant ces temps d'animation l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Pour quoi ?

Ces temps collectifs ont plusieurs objectifs :

- Offrir un espace ludique adapté aux tout-petits.
- Permettre aux enfants et à l'adulte qui les accompagne de vivre, découvrir et partager des moments agréables autour du jeu.
- Favoriser les rencontres avec d'autres enfants (d'âge identique ou différent) et d'autres adultes.
- Pour les enfants, instaurer une relation de confiance avec d'autres professionnels.
- Echanger entre professionnelles.
- Expérimenter et découvrir des nouvelles activités.

Pour l'assistant maternel :

- Recevoir une écoute quant à ses interrogations sur sa pratique professionnelle.
- S'enrichir des pratiques professionnelles de chacun en observant et dialoguant.
- Faire preuve de discrétion professionnelle.

Les rôles des adultes pendant ces temps d'animation :

- Rester présent auprès de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans ses découvertes, ses jeux.
- Rester à sa disposition (sans s'imposer dans ses jeux).
- Observer son comportement, ses réactions pour mieux l'accompagner.
- L'encourager, le valoriser.
- Veiller à sa sécurité.
- Soutenir l'évolution de l'enfant.
- Repérer ses besoins et s'y adapter.
- Respecter l'enfant, son rythme, son intimité.
- Développer des solidarités, prendre du plaisir à être ensemble.
- Echanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (repas, sommeil, conflits entre enfants....)



Les rôles de l'animatrice c'est aussi :

- Accompagner les assistants maternels dans leur pratique professionnelle.
- Aide et soutien à la parentalité.
- Préparer et animer des activités adaptées aux tout petits.
- Veiller à la sécurité et au bien être de chacun.
- Veiller au respect des règles de vie.
- Rester disponible et à l'écoute des attentes, envies et besoins de chacun.
- Favoriser les échanges.

Du côté de la législation : Impacts de la loi El Khomri

Concernant les congés pour évènements familiaux

La loi relative à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, dite loi El Khomri, est entrée en vigueur le 10 août 2016 et modifie certaines durées pour évènements familiaux.

- ♦ **Nouveauté** : deux jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap d'un enfant.
- ♦ **Durées modifiées** :
 - cinq jours pour le décès d'un enfant au lieu de deux.
 - trois jours pour le décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin au lieu de deux.
 - trois jours pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur au lieu d'un.
- ♦ **Durées non modifiées** :
 - quatre jours pour un mariage et pour la conclusion d'un pacte civil de solidarité (PACS)
 - un jour pour le mariage d'un enfant
 - trois jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.
 - un jour pour le décès d'un grand-père ou d'une grand-mère.



Concernant la Maternité

La maternité ne peut être un motif de retrait de l'enfant. La salariée bénéficie d'une protection particulière contre la rupture de son contrat de travail.

La nouvelle loi porte à **dix semaines après la fin du congé maternité** la protection contre la rupture du contrat de travail. (4 auparavant).

Cette période pourra débuter à l'issue du congé maternité de l'assistante maternelle ou après ses congés payés lorsque celle-ci les prend immédiatement après le congé maternité.

Cette protection **s'étend désormais aux pères**. L'employeur ne pourra rompre le contrat de travail d'un salarié pendant les dix semaines suivant la naissance de son enfant.

Toutefois, l'employeur peut rompre le contrat s'il justifie d'une faute grave de l'intéressé ou de son impossibilité de maintenir ce contrat



Pour le plaisir !

La Recette de Mélanie

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 1/4l de lait
- 100 g de sucre
- 70 g de beurre
- 130 g de farine
- 4 œufs (3 entiers + 1 blanc et le 4ème jaune pour dorer)
- Quelques morceaux d'une tablette de chocolat noir
- Eventuellement 3 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger



Galette comtoise au chocolat

Préparation :

Mettre chauffer le lait avec le sucre, le beurre.

Porter à ébullition et retirer du feu, puis jeter la farine d'un coup, remuer énergiquement.

Faire réchauffer quelques instants pour former une boule de pâte bien lisse.

Retirer à nouveau du feu et ajouter les 3 œufs un à un + 1 blanc (comme une pâte à choux).

Ajouter éventuellement la fleur d'oranger et étaler cette pâte sur une tôle à tarte.

Déposer les morceaux de chocolat dans la pâte, à différents endroits, de manière à ce qu'ils ne soient pas visibles, comme des fèves.

Dessiner des croisillons et dorer avec le 4ème jaune, puis cuire à 210°C environ 20 mn.

Panneau sensoriel

Vous pouvez proposer aux enfants un tableau sensoriel fait maison, à l'aide d'objets de récupération.

Il permettra aux enfants de développer leurs sens du toucher en découvrant des textures différentes, de la vue et de l'ouïe ainsi que leur motricité fine.

Prenez une planche, un cadre en bois ou un pupitre. Collez, ou clouez des objets en les espaçant les uns des autres. Vous pouvez par exemple y placer:

- des tissus aux touchés différents (velours, coton, éponge,...)
- des plumes
- une fermeture éclair
- un miroir
- un loquet de porte
- un sablier
- un sachet zippé contenant du sable
- un entonnoir
- un cadran à trous de vieux téléphone
- des grelots



Source : <http://www.bloghoptoys.fr/des-idees-de-panneaux-bac-et-murs-sensoriels>

Le Relais a été équipé et fonctionne grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, du Conseil Départemental du Doubs et des Communautés de Communes du Plateau du Russey et de Saint-Hippolyte.

Il fonctionne en complémentarité avec les services du Conseil Général (DIFS).

Le journal « L'Info Relais » est un bimestriel gratuit. Il est rédigé par Elodie GERBET, animatrice du Relais.

Directeur de publication : Anne POUCHOULOU

Dépôt légal : mars 2013

ISSN : 2267-9839

Imprimé par Campus Copie Besançon Familles Rurales Fédération du Doubs

12 rue de la Famille

25000 BESANÇON

Président : Anne POUCHOULOU



Parents, assistantes maternelles, garde à domicile, vous pouvez recevoir ce journal par mail en faisant la demande à :

relais.ccpr.csh@famillesrurales.org

Retrouvez-nous sur le web :

www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte